

ATTITUDE DES ÉLÈVES DE KINSHASA FACE À LA VIOLENCE ÉDUCATIVE*

Eustache BANZA NSOMWE -A-NFUNKWA¹,
Jonathan ENGUTA MWENZI ²

10.52846/AUCPP.2023.2.07

Résumé

Cette étude avait pour objectif d'évaluer les attitudes des élèves des écoles secondaires de Kinshasa face à la violence éducative. En plus, elle a eu pour objectif spécifique d'étudier les effets des variables sociodémographiques sur les attitudes des élèves face à cette violence. Pour ce faire, une échelle d'attitude face à la violence éducative a été administrée à un échantillon de 309 élèves du niveau secondaire de trois écoles de Kinshasa (Institut Technique et Pédagogique Mokengeli, Complexe Scolaire Cardinal Mosengwo et Complexe Scolaire les Bâtisseurs). Les résultats obtenus ont révélé que 278 élèves (soit 89,9 %) ont été victimes des violences éducatives durant leur parcours scolaire.

Les résultats ont révélé aussi une tendance à la normalisation des actes de violence physique. Cependant, les actes de violence verbale et psychologique ne sont pas tolérés par les sujets enquêtés. Face à ces actes, les enquêtés recourent à des attitudes passives (la tristesse, la résignation, l'indifférence et le sentiment d'injustice). Deux variables sur les cinq de l'étude ont influencé les attitudes des sujets face à la violence éducative (école et expérience de violence éducative).

Mots-clés : Attitude ; Violence éducative ; Écoles secondaires ; Violence psychologique ; Violence physique.

KINSHASA PUPILS' ATTITUDE TO EDUCATIONAL VIOLENCE

Abstract

The aim of this study was to assess the attitudes of secondary school pupils in Kinshasa towards educational violence. In addition, it had the specific aim of

* This is an Open Access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited. Authors retain the copyright of this article.

¹ Professeur Ordinaire, PhD, Faculty of Psychology and Educational Sciences, University of Kinshasa ; Secrétaire Général Académique de l'Université de Kinshasa (University of Kinshasa), République Démocratique du Congo (Democratic Republic of Congo), Courriel : eustachebanza01@gmail.com, auteur correspondant.

² Professeur Associé, PhD, Faculty of Psychology and Educational Sciences, Université de Kinshasa (University of Kinshasa), République Démocratique du Congo (Democratic Republic of Congo), Courriel : psyjonathenguta@gmail.com

studying the effects of sociodemographic variables on pupils' attitudes to such violence. To this end, a scale of attitudes to educational violence was administered to a sample of 309 secondary school pupils from three Kinshasa schools (Institut Technique et Pédagogique Mokengeli, Complexe Scolaire Cardinal Mosengwo and Complexe Scolaire les Bâtisseurs). The results revealed that 278 pupils (89.9%) had been victims of educational violence during their school career. The results also revealed a trend towards the normalization of acts of physical violence. However, acts of verbal and psychological violence were not tolerated by the subjects surveyed. In the face of such acts, respondents resort to passive attitudes (sadness, resignation, indifference and a sense of injustice). Two of the five variables in the study influenced subjects' attitudes to educational violence (school and experience of educational violence).

Key words: *Attitude; Educational violence; Secondary schools; Psychological violence; Physical violence.*

1. Introduction

De nos jours, la violence des élèves en milieu scolaire est interdite sous toutes ses formes par les textes légaux tant internationaux que nationaux portant protection de l'enfant (Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant, 1989 ; Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1990 ; loi congolaise portant protection de l'enfant, 2009). En dépit de cette interdiction, la pratique éducative révèle quelques cas d'enseignants congolais qui recourent de manière prioritaire, et depuis toujours, à des sanctions négatives pouvant porter atteinte à la santé tant physique que mentale de l'enfant (Banza, 2013 ; Bonzeke, 2021). Ainsi, il n'est pas étonnant de trouver parmi des enseignants congolais ceux qui donnent un coup de fouet, une baffé, une chiquenaude à un élève qui bavarde ou qui a mal répondu à une question. Les châtiments des enseignants sur les élèves vont jusqu'à les mettre à genoux sur le sol, à les frapper d'une latte sur les bouts des doigts, à les mettre dans une position des jambes en l'air, à l'exposition au soleil... A ce sujet, l'étude menée par l'ONG Planète Junior, amis de la paix (2011) a révélé qu'environ 80 % d'élèves de la province de Sud-Ubangi, quel que soit le régime de gestion de leurs écoles, sont victimes de punitions corporelles.

Ce constat de la présence des actes de violence éducative n'est pas seulement spécifique à la République Démocratique du Congo (RDC). Il est aussi dans plusieurs pays du monde, et cela en dépit du fait que la convention relative aux Droits de l'Enfant (1989) interdit toute forme de torture chez les enfants. En France, les statistiques révèlent que 14 % d'élèves français affirment avoir été victimes de différentes formes de violence éducative (Enfant Bleu, 2015). Au Maroc, il a été constaté que 72 % d'élèves sont victimes des punitions corporelles (Journal Libération Casablanca, 2002). En Corée du Sud, les châtiments corporels constituent une mesure éducative qualifiée de « Spanking of love » (la fessée d'amour). Dans ce pays, 74 % de parents pensent que l'on doit permettre aux enseignants de frapper les enfants dans un but éducatif (Maurel, 2004). Au Togo, les statistiques révèlent que

100 % d'enseignants dans une enquête reconnaissent recourir aux punitions corporelles pour instaurer la discipline. Dans la liste de ces punitions, on trouve : les fessées, les mises à genoux, les coups sur la tête, les étirements et pincements d'oreilles et les frappes dans les mains (Mbanzoulou, 2008). En Tunisie, il a été démontré dans une enquête que 80 % de parents ont été victimes des punitions corporelles à l'école. D'ailleurs, 64 % d'entre eux pensent que ces punitions étaient très importantes pour leur éducation (Maurel, 2004).

Bien que ce problème de la violence éducative se pose partout, en RDC, les enseignants qui y recourent vantent les vertus pédagogiques du fouet. Pour ces derniers, les élèves se comportent bien en classe parce qu'ils ont peur d'être punis. Ainsi, si on ne punit pas les élèves, ces derniers n'auraient pas une bonne conduite en classe. Cette perception des enseignants est très inquiétante, car la loi portant protection de l'enfant (2009) stipule dans son Article 9 qu'aucun enfant ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Face à ces tortures, la loi prévoit dans son article 151 une peine un à cinq ans de servitude pénale principale avec une amende allant de cinq cent mille à un million de francs congolais.

Si à une époque, les punitions étaient considérées un moyen pour assurer l'éducation des enfants à l'école, actuellement avec les droits de l'homme et les droits des enfants, elles sont interdites. L'interdiction des punitions corporelles trouve son fondement même dans la psychologie des enfants. En effet, des études ont démontré que chaque violence subie par un enfant à l'école a des effets néfastes sur son développement et sa santé physique et psychologique (faible estime de soi, addictions, troubles alimentaires, dépression, comportements violents...) (Caroline, 2017). Bien qu'interdites, certains parents congolais, comme ceux d'autres pays, vantent les vertus pédagogiques des punitions corporelles. Ce qui fait qu'un bon nombre des parents ont du mal à dénoncer la violence éducative dont leurs enfants sont victimes à l'école (Atatama, 2013). Si les parents ont du mal à le faire, quelle serait alors la situation des enfants victimes de ces violences ? C'est à cette préoccupation que la présente étude se propose de répondre en donnant lieu à trois questions centrales : (1) Quelle est l'attitude des élèves des écoles secondaires de Kinshasa face à la violence éducative dont ils sont victimes ? ; (2) Quelle est la réaction de ces élèves face à la violence éducative ? ; (3) Les attitudes de ces élèves face à la violence éducative varient-elles en fonction de certaines variables sociodémographiques (école, sexe, âge, classe et expérience de violence éducative...) ?

2. Cadre méthodologique

2.1. Hypothèses de l'étude

Face aux questions de l'étude, trois hypothèses ont été émises : (1) les élèves des écoles secondaires de Kinshasa auraient une attitude négative face à la violence éducative. Cette attitude négative se manifesterait par un désaveu et une condamnation de ladite violence ; (2) la réaction de ces élèves serait marquée par la colère, la tristesse, la résignation, l'indifférence et le sentiment d'injustice... (3) les attitudes de ces élèves face à la violence éducative varieraient en fonction de

certaines variables sociodémographiques (école, sexe, âge, classe, expérience de violence éducative...).

2.2. Cadre physique de l'étude

Le cadre physique de cette étude est constitué de la ville de Kinshasa à travers ses différentes écoles secondaires. Trois écoles secondaires de cette ville ont été tirées au sort dans cette étude : (1) Institut Pédagogique et Technique Mokengeli, (2) Complexe Scolaire Cardinal Mosengwo et (3) Complexe Scolaire les Bâtisseurs.

2.3. Participants à l'étude

La population de l'étude est constituée de tous les élèves du niveau secondaire général des écoles susmentionnées. De cette population, un échantillon non-probabiliste de commodité de 309 élèves a été tiré. Cet échantillon varie en fonction des variables sociodémographiques suivantes : (1) l'école, (2) le sexe, (3) l'âge, (4) la classe et (5) l'expérience de violence éducative. Au niveau de l'école, notre échantillon est constitué de 138 sujets de l'Institut Technique et Pédagogique Mokengeli, 103 du Complexe Scolaire Cardinal Mosengwo et 68 du Complexe Scolaire les Bâtisseurs. S'agissant du sexe, notre échantillon est constitué de 161 garçons contre 148 filles. En ce qui concerne l'âge, on a 197 sujets âgés de 11-13 ans contre 112 âgés de 14-16 ans. Au niveau de la classe, on a 185 sujets inscrits en 7^{ème} année secondaire contre 124 en 8^{ème} année secondaire. Enfin, s'agissant de l'expérience de la violence éducative, on retrouve 278 sujets victimes de la violence éducative contre 31 sujets n'ayant pas subi de violence en milieu scolaire.

2.4. Instrument de récolte des données

L'échelle d'évaluation des attitudes des élèves face à la violence éducative utilisée dans cette étude a été conçue par nous en nous inspirant de l'échelle de la perception du niveau de violence à l'école de Galand, Philippot, Petit, Born et Buidin (2018). L'échelle de ces auteurs répertorie une série d'actes violents et demande aux sujets de spécifier leur fréquence d'apparition dans leur école. Contrairement à Galand et al (2018), notre échelle évalue la perception de la violence éducative dont les élèves sont victimes de la part de leurs enseignants. La dimension de violence inter-élève a été écartée. Outre les comportements violents de l'enseignant, notre échelle cible aussi les réactions des élèves face à ces actes violents. Cette échelle est constituée de 20 questions évaluant l'attitude des élèves face à la violence éducative à partir de quatre modalités d'appréciation : (1) Totalemment en Désaccord (T.D.), (2) en Désaccord (D), (3) en Accord (A) et (4) Totalemment en Accord (T.A.). Ces différents items sont regroupés en quatre thèmes : (1) violences physiques, (2) violences verbales, (3) violences psychologiques et (4) attitudes ou réactions face à la violence. L'étude de la consistance interne de l'échelle a démontré une bonne homogénéité interne, car les différentes valeurs alphas relatives à chaque thème étaient supérieures au seuil d'acceptabilité de .70 (violences physiques .72 ; violences verbales .73 ; violences psychologiques .75, réactions face à la violence .75).

3. Résultats de l'étude

Les résultats de l'étude sont présentés en fonction de deux axes : (1) les résultats globaux et (2) l'analyse différentielle des résultats de l'étude.

3.1. Résultats globaux

Les réactions des sujets enquêtés aux différents items de l'échelle d'attitude sont présentées dans les tableaux suivants en tenant compte des dimensions évaluées dans l'étude.

Tableau 1. Résultats liés aux violences physiques

Questions	Réactions				Total
	TD	D	A	TA	
1. Je pense qu'il est bon qu'un enseignant gifle ou tape son élève lorsqu'il se comporte mal en classe.	58 (18,8 %)	21 (6,8 %)	105 (34 %)	125 (40,4 %)	309 (100 %)
2. L'enseignant a le droit de pincer et de tirer les oreilles d'un élève qui dérange.	62 (20,1 %)	40 (12,9 %)	83 (26,8 %)	124 (40,2 %)	309 (100 %)
3. Quand un élève se comporte mal en classe, l'enseignant doit lui donner des coups de pied.	253 (81,9 %)	27 (8,7 %)	6 (1,9 %)	23 (7,5 %)	309 (100 %)
4. L'enseignant peut bousculer ou pousser un élève qui se méconduit en classe.	222 (71,8 %)	43 (13,9 %)	12 (3,9 %)	32 (10,4 %)	309 (100 %)
5. Quand un élève dérange, l'enseignant doit le mettre à genoux.	34 (11 %)	18 (5,8 %)	64 (20,7 %)	193 (62,5 %)	309 (100 %)

Légende : TD : Totalemment en désaccord, D : En désaccord, A : En accord et TA : Totalemment en Accord

La lecture du tableau n° 1 révèle que les sujets enquêtés ont tendance à normaliser les comportements de la violence physique de leurs enseignants en leur rencontre. En effet, trois actes de violence physique sur les cinq sont considérés comme normaux par les sujets de l'étude. Précisément, 74,4 % de sujets, à des degrés différents, approuvent le fait qu'il est bon pour un enseignant de gifler un élève qui se comporte mal contre 25,6 % de sujets qui ont un point de vue contraire. Dans cette même optique, 67 % de sujets tolèrent, à des degrés différents, le pincement des oreilles des élèves qui dérangent en classe contre 33 % de sujets qui ont un point de vue différent. Enfin, 83,2 % de sujets, à des degrés différents, pensent que le fait de mettre à genoux un enfant qui dérange est un acte normal et à encourager contre 16,8 % de sujets qui ont un point de vue différent. Signalons que seuls deux actes violents ne sont pas tolérés par les sujets enquêtés. Il s'agit de la tendance à donner un coup de pied à un enfant qui se comporte mal (90,6 % de désapprobation) et de la bousculade d'un enfant indiscipliné (85,7 % de désapprobation).

Tableau 2. Résultats liés aux violences verbales

Questions	Réactions				Total
	TD	D	A	TA	
6. Un enseignant doit crier sur un élève qui se méconduit en classe.	81 (26,2 %)	145 (46,9 %)	58 (18,8 %)	25 (8,1 %)	309 (100 %)
7. Les élèves qui dérangent dans ma classe sont insultés ou injuriés par nos enseignants.	188 (60,8 %)	31 (10,0 %)	22 (7,1 %)	68 (22,1 %)	309 (100 %)
8. Un enseignant doit dénigrer ou se moquer verbalement d'un élève qui se comporte mal en classe.	163 (52,7 %)	33 (10,7 %)	45 (14,5 %)	68 (22,1 %)	309 (100 %)
9. Un élève qui se comporte mal en classe doit être menacé verbalement par l'enseignant.	159 (51,5 %)	45 (14,6 %)	45 (14,6 %)	60 (22,0 %)	309 (100 %)
10. Un enseignant doit toujours donner des ordres aux élèves qui se méconduisent en classe.	58 (18,8 %)	18 (5,8 %)	91 (29,4 %)	142 (46 %)	309 (100 %)

Du tableau n° 2, il ressort que les sujets enquêtés désapprouvent les actes de violence verbale de leurs enseignants en leur rencontre. En effet, quatre actes de violence verbale sur les cinq ne sont pas tolérés par les sujets de l'étude. Il s'agit de (s) : (1) la tendance à crier sur un élève qui se méconduit (73,1 % de désapprobation) ; (2) insultes ou injures (70,8 % de désapprobation) ; (3) dénigrement verbal (62 % de désapprobation) et (4) menaces verbales (66,1 % de désapprobation). Un seul acte de violence verbale est toléré chez les sujets de l'étude. Il s'agit des ordres que l'enseignant doit donner aux élèves qui se comportent mal (75,4 % d'approbation).

Tableau 3. Résultats liés aux violences psychologiques

Questions	Réactions				Total
	TD	D	A	TA	
11. Quand un élève dérange en classe, l'enseignant peut l'humilier ou le rabaisser.	154 (49,8 %)	37 (12,0 %)	27 (8,7 %)	91 (29,5 %)	309 (100 %)
12. Un enseignant peut terroriser (faire peur) un élève qui dérange en classe.	83 (26,9 %)	95 (30,7 %)	63 (20,3 %)	68 (22,1 %)	309 (100 %)
13. Quand un élève dérange en classe, l'enseignant peut l'isoler de la classe psychologiquement.	131 (42,4 %)	36 (11,7 %)	50 (16,2 %)	92 (29,7 %)	309 (100 %)

14. Un enseignant doit ne plus attirer son attention à un élève qui dérange.	145 (46,9 %)	36 (11,7 %)	45 (14,6 %)	83 (26,8 %)	309 (100 %)
15. Quand un élève dérange, l'enseignant peut demander à la classe de se moquer de lui.	163 (52,8 %)	36 (11,7 %)	27 (8,7 %)	83 (26,8 %)	309 (100 %)

Il ressort du tableau n° 3 que les sujets enquêtés désapprouvent les actes de violence psychologique de leurs enseignants en leur rencontre. En effet, tous les actes de violence psychologique ne sont pas tolérés par les élèves. Il s'agit de : (1) l'humiliation des élèves indisciplinés (61,8 % de désapprobation) ; (2) la tendance à terroriser ou à faire peur les élèves indisciplinés (57,6 % de désapprobation) ; (3) l'isolement psychologique (54,1 % de désapprobation) : (4) la tendance à ne plus attirer l'attention des élèves indisciplinés (58,6 % de désapprobation) et (5) des moqueries des élèves indisciplinés par les autres élèves (64,5 % de désapprobation).

Tableau 4. Résultats liés aux réactions face à la violence éducative

Questions	Réactions				Total
	TD	D	A	TA	
Quand je suis victime de la violence de la part de mes enseignants...					
16. je me mets en colère et j'ai tendance à être agressif	166 (53,7 %)	40 (12,9 %)	55 (17,8 %)	48 (15,6 %)	309 (100 %)
17. je me sens triste.	23 (7,4 %)	9 (2,9 %)	89 (28,8 %)	188 (60,9 %)	309 (100 %)
18. je me sens résigné et je leur donne raison.	71 (23,0 %)	40 (12,9 %)	77 (24,9 %)	121 (39,2 %)	309 (100 %)
19. je me montre indifférent.	68 (22,0 %)	86 (27,8 %)	52 (16,8 %)	103 (33,4 %)	309 (100 %)
20. je ressens un sentiment d'injustice.	83 (26,9 %)	31 (10,0 %)	61 (19,7 %)	134 (43,4 %)	309 (100 %)

De la lecture du tableau n° 4, il ressort que les sujets enquêtés utilisent de manière préférentielle quatre réactions face à la violence éducative dont ils sont victimes à l'école, et cela, à des degrés différents. Il s'agit : (1) de la tristesse (89,7 %), (2) de la résignation (64,1 %), (3) de l'indifférence (50,2 %) et (4) du sentiment d'injustice (63,1 %). La colère et l'agressivité ne sont utilisées que par 33,4 % de sujets face à la violence en milieu scolaire.

3.2. Analyse différentielle des résultats

Il est question, à ce niveau, de vérifier si les attitudes des sujets enquêtés face à la violence en milieu scolaire varient en fonction des variables sociodémographiques (école, sexe, tranche d'âge, classe et expérience de violence éducative). Nous avons ainsi choisi une question pour chacun de trois thèmes de

l'échelle se rapportant aux attitudes face à la violence. Il s'agit des questions 1, 6 et 11 respectivement pour les thèmes 1,2 et 3 de l'échelle (violence physique, verbale et psychologique). Pour tester l'influence de ces variables, nous avons recouru au test chi-carré (χ^2) obtenu grâce au logiciel statistique IBM SPSS version 20.

Tableau 5. Analyse différentielle des résultats

Variables	Violence	Questions	χ^2	Sig.	Décision
École	Physique	1	19,20	0,004	Significative
	Verbale	6	18,14	0,006	Significative
	Psychologique	11	19,10	0,03	Significative
Sexe	Physique	1	5,72	0,20	Non-significative
	Verbale	6	3,77	0,28	Non-significative
	Psychologique	11	5,58	0,47	Non-significative
Âge	Physique	1	7,88	0,12	Non-significative
	Verbale	6	0,28	0,96	Non-significative
	Psychologique	11	10,37	0,11	Non-significative
Classe	Physique	1	14,55	0,27	Non-significative
	Verbale	6	2,69	0,44	Non-significative
	Psychologique	11	4,22	0,64	Non-significative
Expérience de violence éducative	Physique	1	20,62	0,02	Significative
	Verbale	6	21,94	0,003	Significative
	Psychologique	11	22,10	0,003	Significative

Du tableau n° 5, il ressort que seules les variables école et expérience de violence éducative ont influencé de manière significative les attitudes des élèves face à la violence en milieu éducative ($p < 0,05$).

4. Discussion des résultats

Les résultats révèlent que les sujets enquêtés ont tendance à normaliser les comportements de la violence physique de leurs enseignants en leur rencontre. En effet, trois actes de violence physique sur les cinq sont considérés comme normaux par les sujets de l'étude. Il s'agit : (1) des gifles, (2) du pincement des oreilles et (3) de la mise à genoux. En ce qui concerne les actes de violence verbale, quatre actes de violence verbale sur les cinq ne sont pas tolérés par les sujets de l'étude. Il s'agit des : (1) cris sur les élèves, (2) insultes, (3) dénigrement verbal et (4) menaces verbales. Seule l'intimation des ordres est tolérée par les sujets de l'étude.

S'agissant des actes de violence psychologique, tous ces actes sont désapprouvés par les sujets de l'étude. Il s'agit de l'humiliation, de la tendance à terroriser, de l'isolement psychologique, de l'absence d'attention et des moqueries psychologiques. Étant donné que deux types sur les trois types de violence éducative sont désapprouvés par les sujets de l'étude, on peut conclure que les sujets n'approuvent pas le recours à la violence éducative dans ses dimensions verbale et psychologique. Cette attitude négative peut se justifier par les conséquences physiques et psychologiques combien néfastes des violences sur le bien-être des

élèves. En effet, plusieurs études (Fleming & Jacobsen, 2009 ; Owusu, 2011 ; Perren, 2010) ont révélé que la violence éducative a des répercussions tant sur les enfants qui en sont victimes, mais aussi sur ceux qui en sont les auteurs. Dans la plupart des cas, les enfants et les adolescents qui font l'expérience du harcèlement (en tant que victime le plus souvent, mais aussi en tant qu'auteur) tendent à souffrir de dépression, de solitude, d'anxiété, d'une faible estime de soi et d'autres formes de difficultés. Dans un tel contexte, il est tout à fait logique que les sujets de l'étude puissent avoir une attitude négative de la violence, car les études en psychologie ont démontré que l'homme est attiré par le plaisir et s'éloigne de tout ce qui fait mal (Enguta, 2017).

Ainsi, nous confirmons notre première hypothèse selon laquelle les élèves de Kinshasa auraient une attitude négative face à la violence éducative qui se manifesterait par un désaveu et une condamnation de ladite violence. Ces résultats vont de pair avec ceux de plusieurs études (Liang, 2007 ; Fleming & Jacobsen, 2009 ; Lacey & Cornell, 2013) où il a été constaté que les élèves à travers le monde avaient une perception négative de la violence éducative. Ces résultats semblent être normaux et se justifient par la forte médiatisation des textes consacrant les droits des enfants (Convention Internationale Relative aux Droits de l'enfant, 1989 ; loi portant protection de l'enfant en RDC, 2009) où les actes de violence à l'égard des enfants sont condamnés. D'ailleurs, plusieurs modules des cours de civisme condamnent les actes de violence à l'égard des enfants et invitent les parents et la communauté à ne pas y recourir. Dans un tel contexte, il est tout à fait normal que les sujets enquêtés aient une attitude négative face à la violence éducative. En plus, plusieurs campagnes de sensibilisation réalisées par l'Unicef sur les droits de l'enfant invitent ces derniers à dénoncer toute tentative de violence éducative.

C'est dans ce contexte que dans le règlement d'ordre intérieur des écoles ciblées dans l'étude toutes les sanctions prévues face à certains manquements sont positives et ne donnent lieu à aucune atteinte physique, verbale et psychologique de l'élève. Face à toute tentative de violence éducative, les sujets de notre étude affichent des attitudes passives face à la violence éducative. Il s'agit de la tristesse, de la résignation, de l'indifférence et du sentiment d'injustice. Dans cette même optique, il sied de signaler que les sujets de l'étude ne recourent pas à la colère et à la réaction physique que l'on peut qualifier d'attitude active. Ces résultats réconfortent ceux de quelques études (Girard, Laliberté, & Dompierre, 2003 ; Fleming & Jacobsen, 2009 ; Owusu, 2011 ; Perren, 2010) où il a été constaté que les enfants et les adolescents qui font l'expérience du harcèlement (en tant que victime le plus souvent, mais aussi en tant qu'auteur) tendent à souffrir de la dépression, de la solitude, de l'anxiété et d'autres formes de difficultés. En plus, la conclusion de Fleming et Jacobsen (2009) affirmant que les niveaux déclarés de tristesse, de désespoir et d'autres symptômes de dépression tendent à augmenter avec la fréquence de la violence est confirmée dans notre étude.

Ces réactions de nos sujets remettent en question la théorie de la frustration-agression de Dollars (citée par Ngub'usim, 2014) qui stipule que toute frustration engendre nécessairement une agression. Si tel était le cas, on devrait observer une

forte tendance de nos sujets à la colère et à la réaction physique. Ces résultats de notre étude peuvent se justifier aussi par l'éducation africaine des sujets de l'étude. Chez les Africains, il est admis que l'enfant ne peut en aucun cas réagir face à un adulte quand bien même celui-ci se comporte mal en son égard. Il doit dans toute situation garder son silence.

Si ces résultats semblent remettre en question la théorie de la frustration agressive, ils peuvent nous permettre de déduire la présence d'une forte violence entre les élèves qui peut être interprétée comme réaction à la violence de l'enseignant conformément à la théorie du bouc émissaire de Girard (1982). En effet, selon cette théorie l'individu frustré par une autorité a tendance à réagir de manière agressive face à un bouc émissaire (une autre personne qui présente les mêmes caractéristiques que l'agresseur). Le bouc émissaire pourrait être dans ce cas le groupe de pairs ou le groupe de plus petits. Étant donné que quatre de cinq réactions de notre hypothèse sont observées chez nos sujets d'étude, nous confirmons partiellement notre deuxième hypothèse selon laquelle la réaction de ces élèves serait marquée par la colère, la tristesse, la résignation, l'indifférence et le sentiment d'injustice...

L'analyse différentielle des résultats a révélé que deux variables sur les cinq (école et expérience de la violence éducative) ont influencé les attitudes des sujets face à la violence en milieu scolaire. Les variables sexe, âge et classe n'ont pas affecté les réactions des sujets face à la violence en milieu scolaire. La non-influence du sexe semble remettre en question la pensée population selon laquelle les garçons étant marqués par des qualités de brutalité et de virulence ont une attitude positive de la violence éducative comparativement aux filles qui sont caractérisées par la douceur, la tendresse et la fragilité. La non-influence de l'âge et de la classe remet aussi en question la conception populaire selon laquelle plus on avance en âge et en niveau de scolarité plus les attitudes face à la violence deviennent très négatives. En effet, pour cette conception populaire, les moins âgés considèrent la violence éducative comme une des stratégies de l'éducation, et à ce titre, affichent des attitudes positives. Cette conception populaire attribue cette attitude négative à l'opposition qui caractérise la psychologie des grands adolescents.

L'influence de l'école sur les attitudes face à la violence traduit le degré de non-tolérance de la violence en milieu scolaire. En effet, les résultats ont indiqué que les sujets du Complexe Scolaire Cardinal Mosengwo ont une attitude très négative face à la violence éducative comparativement à ceux de Mokengeli et Batisseurs. Cette forte désapprobation des actes de violence chez les élèves de Mosengwo se justifie par le caractère plus confessionnel de leur école où le respect des valeurs sacrées et morales est plus central et saillant. En effet, le Complexe Scolaire Cardinal Mosengwo est une école privée catholique, et à ce titre, il fait du respect des valeurs sociales et religieuses son cheval de bataille. L'effet de l'expérience de la violence éducative révèle que les victimes des violences éducatives ont une attitude très négative de la violence que les autres sujets. Cette forte attitude négative peut se justifier par le fait que ces derniers ont déjà subi les conséquences liées aux violences éducatives. Ainsi, comme ils connaissent les méfaits de la violence, ils ne tendent en aucun à les tolérer comparativement à ceux qui n'ont jamais été victimes. Ces

résultats nous permettent d’infirmer partiellement notre troisième hypothèse de recherche selon laquelle les attitudes de ces élèves face à la violence éducative varieraient en fonction de certaines variables sociodémographiques (école, sexe, âge, classe et expérience de violence éducative...).

5. Conclusion

Cette étude avait pour objectif d’évaluer les attitudes des élèves des écoles secondaires de Kinshasa face à la violence éducative. Pour ce faire, une échelle d’attitudes face à la violence éducative a été conçue et administrée à un échantillon non probabiliste de 309 élèves du niveau secondaire de trois écoles de Kinshasa (Institut Pédagogique et Technique Mokengeli, Complexe Scolaire Cardinal Mosengwo et Complexe Scolaire les Bâtisseurs). Les résultats de l’étude révèlent que 278 sujets (soit 89,9 %) ont affirmé avoir été victime des violences éducatives au cours de leur parcours scolaire. Les résultats de l’étude ont révélé une normalisation de trois actes de violence physique sur les cinq : (1) des gifles, (2) du pincement des oreilles et (3) de la mise à genoux. En plus, les résultats ont attesté une intolérance des actes de violence verbale et psychologique.

Face à ces différents actes de violence, les réactions des sujets sont marquées par des attitudes passives ci-après : (1) la tristesse, (2) la résignation, (3) l’indifférence et (4) le sentiment d’injustice. Ils ne recourent pas, dans leur majorité, à la colère et à l’agressivité. Au regard des résultats de l’étude, il y a lieu de suggérer aux autorités de l’Enseignement de continuer à sensibiliser les enseignants sur les violences en milieu éducatif afin d’atteindre le niveau de zéro violence dans les écoles secondaires congolaises. Aux élèves, il nous paraît important de les sensibiliser sur les conséquences des violences physiques sur leur santé mentale. Cette sensibilisation pourra ainsi éliminer leur forte tolérance des actes de violence physique en milieu scolaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Atatama, G. (2013). *Kinshasa : les enseignants de l’école primaire continuent de fouetter les élèves*. En ligne sur le site : www.speakjhr.com. Consulté le 22 avril 2022.
2. Banza Nsomwe-A - Nfunkwa, E. (2013). Violences à l’école en République Démocratique du Congo. Stratégies pour des solutions durables. *Psychologie et Société Nouvelle*, 4(4), 33-45.
3. Bonzeke Nshole, D. (2021). *Opinions des enseignants des écoles primaires et secondaires de la cité de Mbanza-Ngungu sur les punitions scolaires*. Mémoire d’études Supérieures en Psychologie. Université de Kinshasa. Kinshasa.
4. Caroline, G. (2017). *7 minutes pour comprendre la violence éducative ordinaire et ses effets*. En ligne sur le site apprendre à éduquer : www.apprendreaeduquer.fr/consulté le 22 avril 2022.
5. Enguta Mwenzi, J. (2017). *Développement de l’enfant et gestion de la discipline en classe*. Conférence animée au Complexe scolaire Cardinal Malula (du 23 au 24 aout 2017) à l’intention des enseignants du niveau primaire.

6. Fleming, L. C. & Jacobsen, K. H. (2009). Bullying and Symptoms of Depression in Chilean Middle School Students. *Journal of School Health*, 79(3), 130-137.
7. Galand, B., Philippot, P., Petit, S., Born, M. & Buidin, G. (2004). Régards croisés sur les phénomènes de violence en milieu scolaire : élèves et équipes éducatives. *Revue des sciences de l'éducation*, 30(3), 465-486.
8. Girard, R. (1982). *La théorie du « bouc émissaire »*. Paris : Grasset.
9. Girard, S.-A., Laliberté, D. & Dompierre, J. (2003). *Prévention de la violence en milieu de travail : outil de sensibilisation*. Québec : Direction de santé publique de Québec.
10. Journal Libération Casablanca. (2002). *Châtiments corporels à l'école*. En ligne sur le site : www.fr.allafrica.com/ consulté le 10 avril 2022 à 19 heures 30.
11. Lacey, A. & Cornell, D. (2013). The Impact of Teasing and Bullying on Schoolwide Academic Performance. *Journal of Applied School Psychology*, 29(3), 262-283.
12. Liang, H. (2007). Bullying, violence, and risk behavior in South African school students. *Child Abuse & Neglect*, 31, 161-171.
13. Maurel, O. (2004). *La fessée : Questions sur la violence éducative*. Paris : Éditions La Plage.
14. Mbanzoulou, P. (2008). *Les enseignants face à la violence scolaire*. *Journal du droit des jeunes*. Paris : Edition Association jeunesse et droit.
15. Ngub'usim Mpey-Nka, R. (2014). *Psychologie sociale*. Kinshasa : U-Psycom.
16. Owusu, A. (2011). The Association Between Bullying and Psychological Health Among Senior High School Students in Ghana, West Africa. *Journal of School Health*, 81(5), 231-38.
17. Perren, S. (2010). Bullying in School and Cyberspace: Associations with Depressive Symptoms in Swiss and Australian Adolescents. *Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health*, 4(28), 34-43.
18. *** (2009). Loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant (RDC).
19. ***Organisation des Nations Unies New York. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*.
20. ***Organisation de l'Unité Africaine (1990). *Charte Africaine des Droits et de bien-être de l'enfant*. Addis-Abeba.
21. ***Planète Junior (2011). Situations des châtiments corporels en République Démocratique du Congo (Province de l'Équateur) : 80 % d'enfants victimes de punitions corporelles au Sud-Ubangi. En ligne sur le site : www.radiookapi.net. consulté le 22 avril 2023.